

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : RAPID-UV FINISH-GLANS A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec  
Industrieweg 10  
2490 Balen - BELGIE  
T +32 14 81 50 01  
[safety@sidec.be](mailto:safety@sidec.be) - [www.sidec.eu](http://www.sidec.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319  
Skin Sens. 1 H317  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Composants dangereux : Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester  
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester	(N° CAS) 136210-30-5 (N° CE) 429-270-1 (N° Index) 607-521-00-8 (N° REACH) 01-0000017556-64	70 – 80	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Propylene carbonate	(N° CAS) 108-32-7 (N° CE) 203-572-1 (N° Index) 607-194-00-1 (N° REACH) 01-2119537232-48	15 – 25	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Retirer les vêtements contaminés.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Pas d'effets observés.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'effets observés.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Pas d'effets observés.
- Symptômes/effets après ingestion : Pas d'effets observés.
- Symptômes chroniques : irritation de la peau et érythème.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. de la poudre d'extinction.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes d'azote. oxydes de carbone (CO et CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifugés.
- Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Eloigner le public.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Pas de flamme nue. Délimiter la zone de danger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Retirer les vêtements contaminés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition

: Conserver à l'écart de : Toute source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: Conserver à l'écart des acides (forts). Bases fortes.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit frais. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention. Maintenir les emballages bien fermés. conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: refermable. correctement étiqueté. sec. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### RAPID-UV FINISH-GLANS A

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	112 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	28 mg/m <sup>3</sup>

##### DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	1,4 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	4,8 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets systémiques, orale	1,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, orale	1,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,8 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,4 mg/kg de poids corporel/jour

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,000013 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0000013 mg/l

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,21 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,02 mg/kg poids sec

##### PNEC (Sol)

PNEC sol	0,1 mg/kg poids sec
----------	---------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	31,1 mg/l
--------------------------	-----------

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	: Lunettes de protection. Gants.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Porter des gants appropriés. Polyéthylène. eval. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant
Protection oculaire	: Lunettes de protection. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues. Protection complète du corps
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 554,72 g/mol
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

RAPID-UV FINISH-GLANS A	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Méthode UE B.1 tris: Toxicité orale aiguë - Méthode de détermination de la classe de toxicité aiguë, Rat, Mâle / femelle, Lecture croisée, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Méthode UE B.3: toxicité aiguë (cutanée), 24 h, rat, mâle / femelle, références croisées, cutanée)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,224 mg/l air (OCDE 403: Toxicité aiguë par inhalation, 4 h, rat, mâle / femelle, références croisées, inhalation (aérosol))

### Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Méthode UE B.1 tris: Toxicité orale aiguë - Méthode de détermination de la classe de toxicité aiguë, Rat, Mâle / femelle, Lecture croisée, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Méthode UE B.3: toxicité aiguë (cutanée), 24 h, rat, mâle / femelle, références croisées, cutanée)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,224 mg/l air (OCDE 403: Toxicité aiguë par inhalation, 4 h, rat, mâle / femelle, références croisées, inhalation (aérosol))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: N'est pas supposé irritant pour les yeux ou la peau. Pas nocif si inhalé. Pas nocif si ingéré.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)

CL50 poisson 1	66 mg/l (OCDE 203: Poisson: étude de toxicité aiguë, 96 h, Danio rerio, système statique, eau douce, références croisées, BPL)
CE50 Daphnie 1	88,6 mg/l (Autre, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Lecture croisée, BPL)
ErC50 (algues)	> 1,319 mg/l (OCDE 201: Algues: étude d'inhibition de la croissance, 48 h, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce, Lecture croisée, BPL)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)

Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)

BCF autres organismes aquatiques 1	1872 (Autre, valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,16 (Calculé, KOWWIN, 20 ° C)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)

Tension superficielle	63,91 mN/m (19,7 ° C, 89,97 mg / l, OCDE 115: Tension superficielle des solutions aqueuses)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	4,2 – 5,1 (log Koc, méthode européenne C.19, références croisées, BPL)
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Aspartic Acid, N,N'-(methylenedi-4,1-cyclohexanediyl)bis-, 1,1',4,4'-tetraethyl ester (136210-30-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Eviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide), Eviter le contact avec les aliments et les boissons
--	--

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

### - Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

### - Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Not subject

### - Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Non soumis

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

Transport interdit (RID) : Non

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Référence réglementaire : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# RAPID-UV FINISH-GLANS A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*